



## Interclubs IWB

### Mesures transitoires 2021/2022

Le Conseil Régional de l'Aile Francophone de Tennis de Table (AFTT) a décidé des mesures transitoires suivantes, afin de gérer la fin de saison 2021/2022, suite aux chamboulements induits par les suites sportives de la pandémie.

#### **Section 10 Montées et descentes**

##### ***Sous-section 1 Montants en Interclubs Messieurs***

Ajout d'un article :

##### **Art. C.10.1.06. Repêchage**

Un barrage sera organisé entre les cinq équipes classées 10<sup>èmes</sup> afin de déterminer les réserves 6 à 10 pour l'organisation de l'IWB de la saison suivante. Les équipes déclarant forfait pour ce barrage seront exclues de la liste des réserves.

##### ***Sous-section 2 Montants en Interclubs Dames***

Modification d'un article :

##### **Art. C.10.2.02. Divisions provinciales**

Le premier de chacune des séries doit toujours monter dans la division immédiatement supérieure. ~~Les places montantes attribuées par province ne peuvent être refusées.~~

##### ***Sous-section 3 Refus de monter***

Modification d'un article :

~~Art. C.10.3.01. Une équipe qui doit monter en application des sous-sections Sous-section 1 et Sous-section 2, ne peut refuser de monter. Si elle refuse de participer à l'interclubs, elle est brûlée et en IWB, il est fait appel à la province suivante.~~

Une équipe championne de 1<sup>ère</sup> provinciale ne peut refuser de monter en IWB (Dames et Messieurs). Si elle refuse de participer à l'interclubs, elle est brûlée et en IWB, il est fait appel à la province suivante.

[www.aftt.be](http://www.aftt.be)

A.S.B.L. Aile Francophone de la Fédération  
Royale Belge de Tennis de Table  
N° d'entreprise : BE0419.163.031

**SIEGE** :Rue Pierre du Diable, 46 - 5100 Jambes  
**IBAN**: BE33 3670 4556 0246 **BIC**:BBRUBEBB

Fédération reconnue par la  
Communauté Française de Belgique  
Membre U.E.T.T. – F.I.T.T. – C.O.I.B.

**TEL.** :0032 (0) 81 32 21 17  
**FAX** :0032 (0) 81 32 21 18  
**E-MAIL** :info@aftt.be

